

COMMUNAUTE DE COMMUNES VESLE & COTEAUX DE LA MONTAGNE DE REIMS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MERCREDI 6 JUILLET 2016

20h30 à Beaumont sur Vesle

COMPTE-RENDU

I. ARRETE PREFECTORAL DE PROJET PERIMETRE CONCERNANT LA FUSION EXTENSION TRANSFORMATION EN COMMUNAUTE URBAINE

L'arrêté du 10 juin 2016 a été notifié et est soumis pour avis aux EPCI dont la fusion est envisagée. A défaut de délibération dans les 75 jours à compter de la transmission, leur avis est réputé favorable.

La fusion-extension-transformation sera prononcée par arrêté préfectoral après accord des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre. L'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux des communes concernées représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

- Délibération n°55/2016 à l'unanimité

II. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

1. Retour DDCSPP

Monsieur Gilles Dessoie donne compte rendu de la rencontre avec les services de la DDCSPP en date du 17 mai 2016.

- En cours, déclaration (ACM) des locaux utilisés pour les activités TAP
- En cours, point sur le personnel en charge des activités TAP,
- A débattre mais obligatoire, un directeur pour gérer le service

Ouverture d'un poste d'éducateur territorial contractuel à mi-temps par délibération.

- Délibération n°60/2016 à l'unanimité

2. Point sur les besoins d'ouverture de postes pour les TAP rentrée 2016/2017

- 13 postes d'Adjoints Techniques
- 24 postes d'Adjoints d'Animation
- 30 postes d'Animateurs Territoriaux

- Délibération n°63/2016 à l'unanimité

Rémunération des intervenants TAP.

Fixation de tarifs horaires pour la rémunération des intervenants TAP, selon leurs qualifications et leurs compétences.

- 12.22 € sur le grade d'Animateur – IM 400 – IB 457
- 14.84 € sur le grade d'Animateur – IM 466 – IB 548
- 17.16 sur le grade d'Animateur Principal de 1^{ère} classe – IM 562 – IB 675.
-

- Délibération n°65/2016 à l'unanimité

3. Point sur les besoins en travaux ou mobilier dans les écoles

Présentation d'une synthèse des demandes

- Travaux de mise aux normes à Trépail et Verzenay
- Besoin en mobilier écoles de Val de Vesle et Beaumont sur Vesle
- Travaux de peinture et revêtement de sol dans 1 classe à Beaumont Sur Vesle.
- Travaux préau, installation WC supplémentaire et travaux de peinture dans une classe à l'école de Mailly-Champagne,
- Peinture barrière accès handicapés école de Val de Vesle,
- Vérification équipements sportifs, Réparation climatisation ou remplacement à l'école de Vaudemange, Peinture crèche
- Peinture d'une classe à l'école de Verzenay,
- Travaux d'électricité à l'école de Verzy,
- Installation d'un film plastique sur la vitre de la porte d'une classe vers la cour, remplacement d'une porte à l'école de Trépail,
- Réfection d'un mur et d'une porte à l'école de Villers Marmery

D'autres travaux seront programmés s'ils sont nécessaires après la remise du rapport SOCOTEC dans le cadre de l'AD'AP.

Acquisitions pour les écoles.

Mobilier et petits équipements :

- Mobilier (tables et chaises) pour une classe à Beaumont Sur Vesle,
- Récupérateur d'eau de pluie pour la halte-garderie Les Petits Bouchons,
- 1 aspirateur pour l'école de Mailly-Champagne,
- 2 tableaux blancs (fixe et petit format) pour Pôle Scolaire de Rilly la Montagne,
- Tables et chaises pour élèves de maternelle pour la cantine de Val de Vesle,
- 2 tableaux blancs (1 fixe et 1 mobile) et une table de ping-pong pour l'école de Vaudemange,
- Tables réglables pour CP et mobilier de rangement pour l'école de Verzenay,
- Rideau pour 1 porte fenêtre et 10 tables réglables pour cours de CP à l'école de Verzy,
- 1 tableau blanc à roulettes et des rideaux pour 4 fenêtres à l'école de Villers-Marmery.

➤ Délibération n°66/2016 à l'unanimité

4. Ouverture de poste contractuel à 13h30 ménage école des Petites Loges (départ en retraite d'un agent)

Suite au départ en retraite de Madame GOBIN, agent mis à la disposition de la CC, il faut ouvrir un poste pour l'entretien des locaux de l'école de Les Petites Loges à compter du 22/08/2016 à hauteur de 13h30 par semaine en période scolaire et 206 heures de ménage réparties sur les vacances scolaires.

➤ Délibération n°61/2016 à l'unanimité

5. Ouverture poste saisonnier contractuel Camping Val de Vesle Pour entretien des sanitaires du camping.

➤ Délibération n°64/2016 à l'unanimité

6. Equipement écoles numériques programme 2016

Le programme est financé à hauteur de 30% sur le montant HT par la DETR 2016.

Estimation du programme à 39.834 €/HT

Validation du marché suite à la consultation = 33.237 €/HT

- Délibération n°56/2016 à l'unanimité

7. Création parcours d'orientation forêt de Verzy

Délibération sur le principe de portage du projet et demande de subvention auprès du conseil général de la Marne

- Délibération n°57/2016 à l'unanimité

8. Consultations / marchés à bons de commande pour les fournitures scolaires, administratives et d'entretien

Le conseil doit délibérer sur l'opportunité de mandater le Président pour lancer des consultations concernant la passation de deux accords cadre (la formule marché à bons de commande n'existe plus) relatifs :

- Aux fournitures scolaires et administratives
- Aux produits d'entretien

L'objectif est de sécuriser les procédures actuelles d'achat public de la CCVCMR et dans la perspective du passage en CU.

- Délibération n°58/2016 à l'unanimité

III. QUESTIONS DIVERSES

1. Assainissement étude diagnostic des réseaux des communes

Il s'agit d'un travail préalable à l'étude de faisabilité de raccordement des effluents de Verzenay et Verzy à la STEP de Reims qui se fait en partage avec les services actuels de RM.

Le principe est d'abord une étude de diagnostic des réseaux à étendre sur les communes de la CCVCMR et même hors CCVCMR (logique de bassin).

L'étude est lancée sous la MO de la CCVCMR et sera réalisée sous l'égide Grand Reims.

- Délibération n°59/2016 à l'unanimité

2. RIFSEEP Régime Indemnitare tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel

Réforme du régime indemnitaire

Suite au comité technique, le conseil doit délibérer sur la définition des critères et des pondérations.

Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

- Décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'Etat
- Circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.
- Circulaire DGAFP du 17 avril 2015.

Le RIFSEEP simplifie le paysage indemnitaire en réduisant le nombre de primes et indemnités. Il est applicable dans toutes les fonctions publiques et doit être généralisé au 1^{er} janvier 2017. Il a vocation à s'appliquer à tous les fonctionnaires relevant de la loi du 11 janvier 1984 et aux agents contractuels.

Il valorise les fonctions exercées par l'agent en appréciant le niveau de responsabilité, d'expertise et les contraintes liées au poste. L'attribution du RI ne dépend plus de la personne mais de ses fonctions, de son métier.

Le RIFSEEP est composé de 2 éléments :

IFSE (lié au poste de l'agent et à son expérience professionnelle) + CIA (non obligatoire et versée selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent).

IFSE : Indemnité de Fonction, des sujétions et d'Expertise

CIA : Complément Indemnitaires Annuel.

Le Conseil Communautaire doit délibérer après avis du Comité Technique. Il doit fixer les critères, les groupes de fonction et les montants plafonds.

- Délibération n°71/2016 à l'unanimité

3. Admission en non valeur

Redevance assainissement pour un montant de 184,08 €.

- Délibération n°62/2016 à l'unanimité

4. Suppressions et créations postes statutaires

Suite à l'avis favorable de la CAP portant sur les avancements de grades et suite à l'avis favorable du CT portant sur les suppressions des postes de Mesdames PINCHON et GEORGETON. Il est proposé de supprimer les postes d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à hauteur de 35/35 et d'Adjoint Technique de 2^{ème} à hauteur de 30/35^{ème} et d'ouvrir les postes suivants :

Madame PINCHON – accès au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe – 35/35^{ème}

Madame GEORGETON – accès au grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe – 30/35^{ème}.

- Délibérations n° 67/68/69/70/2016 à l'unanimité

5. Constitution groupes Ateliers Eau et Assainissement dans le cadre de la CU du Grand Reims.

- Atelier Eau : Christophe CORBEAUX , Cyril BEAUFORT, Didier LAPIE.
- Atelier Assainissement : Michel HUTASSE, Serge HIET.